



Aperçu de l'histoire de l'Eglise du Canada sous le régime français

Olivier Maurault, P.A., P.S.S.

Numéro 29, 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079823ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079823ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Maurault, O. (1964). Aperçu de l'histoire de l'Eglise du Canada sous le régime français. *Les Cahiers des Dix*, (29), 9–23. <https://doi.org/10.7202/1079823ar>

Aperçu de l'histoire de l'Eglise du Canada sous le régime français

Par OLIVIER MAURALT, P.A., P.S.S

Même s'il est vrai que Jean Cabot a touché les côtes du Labrador, ou de Terre-Neuve ou du Cap-Breton, en 1497, et que Jacques Cartier, au cours de ses trois ou quatre voyages au fleuve Saint-Laurent, de 1534 à 1540, a inscrit le Canada sur la carte du monde et a planté une croix à la pointe de Gaspé, peut-on dire que l'histoire de l'Eglise canadienne a commencé alors ? On sait que la colonisation du pays ne fut entreprise que trois quarts de siècle plus tard.

Et s'il est avéré que Marc Lescarbot et Samuel de Champlain, en 1604, essayèrent d'établir une colonie chrétienne à Port-Royal, en Acadie, et qu'un prêtre séculier, puis des Pères Jésuites, commencèrent l'évangélisation des Sauvages, — Micmacs et Abénaquis, — à ce moment-là, nul n'ignore que l'entreprise fut réduite à néant par le raid de Samuel Argall, venu des colonies protestantes de l'Atlantique.

Il faut, croyons-nous, attendre la fondation de Québec pour fixer la date définitive des débuts du catholicisme au Canada. Et encore n'est-ce pas en 1608 qu'apparurent les premiers missionnaires permanents, mais en 1615 pour les Récollets, et en 1625 pour les Jésuites. A partir de ce temps-là, l'Eglise a toujours été présente au Canada.^{1.}



Il importe de savoir sans tarder de qui ces missionnaires recevaient le droit d'exercer leur ministère en ces terres nouvelles, et de qui dépendaient ces territoires du point de vue ecclésiastique.

Quand s'ouvrit l'ère des grandes découvertes et que les Portugais et les Espagnols fondèrent des comptoirs en terres païennes, ils vou-

1. Sauf, évidemment, entre 1629 et 1632, alors que Québec, pris par les frères Kirke pour le compte de l'Angleterre, ne possédait aucun prêtre.

lurent en évangéliser les peuples et organisèrent eux-mêmes des églises sur lesquelles ils exerçaient leur autorité. Le Saint-Siège toléra ce système, qu'on appelait patronal, sans se dissimuler les abus qu'il entraînait. Aussi Rome s'efforça-t-elle de les réduire le plus possible et de faire prévaloir son autorité en la matière. Et bien que le projet d'une Congrégation de la Propagation de la Foi fut dans l'air depuis un siècle, ce n'est qu'en 1622 qu'elle fut définitivement organisée par Grégoire XV. En attendant, les missionnaires recevaient leur juridiction des évêques des ports de mer où ils s'embarquaient.

Les évêques eux-mêmes étaient proposés par les chefs d'Etat au Saint-Siège qui évidemment les acceptaient ou les rejetaient. A l'époque qui nous intéresse, en France, le Conseil de Conscience, dont saint Vincent de Paul était l'inspirateur, examinait les qualités des candidats à l'épiscopat et présentait trois noms au Saint-Père, qui choisissait l'élu.

Ces faits devaient être rappelés au moment où allait s'organiser l'Eglise canadienne.



Nous avons vu que, en 1615, Samuel de Champlain avait invité des Récollets, de la grande famille de saint François, à venir porter la Foi aux Sauvages du Canada. Quatre d'entre eux, les Pères Jamet, Dolbeau, Le Caron et Duplessis, s'embarquèrent au printemps. Leur voyage était financé par la Chambre du clergé. Par l'intermédiaire du nonce de Paris, ils obtinrent leurs pouvoirs ecclésiastiques du Saint-Siège. Quand, à leur tour, les Pères Jésuites passèrent au Canada, en 1625, c'est leur général qui leur procura leurs pouvoirs de la même manière.

Or voilà que l'archevêque de Rouen, se fondant sur le fait que la plupart des navires se rendant au Canada partaient d'un des ports de son diocèse et qu'il donnait aux prêtres qui s'embarquaient des pouvoirs pour la traversée et pour le lieu de débarquement, prétendit peu à peu étendre sa juridiction sur toute la terre canadienne.² Il imitait sans doute en cela ses collègues, autres évêques portuaires. De plus en plus, en France, il était reconnu comme l'Ordinaire des

2. Mgr Georges-Edouard Demers, "Nomination et sacre de Mgr de Laval" dans *Rapport de la Société canadienne d'Histoire de l'Eglise catholique*, 1957-58, p. 20.

missions du Canada, à ce point que, en 1649, les Jésuites lui demandèrent des lettres-patentes de grand-vicaire.³ Il arriva que cet état de chose produisit un imbroglio dont nous avons à parler.

La colonie canadienne s'était développée, et l'on y sentait de plus en plus le besoin d'une organisation ecclésiastique régulière. Déjà en 1632, Mgr Ingoli, secrétaire de la Congrégation de la Propagande, avait réclamé l'érection d'un évêché en Nouvelle-France; les Associés des Messieurs et Dames de Montréal l'avaient demandé en 1645, puis l'Assemblée du clergé de France en 1646, enfin la Compagnie des Cent-Associés en 1650.

On sait que Montréal s'était fondé en 1642 et que pendant quinze ans les Pères Jésuites en avaient été les curés-missionnaires. Or en 1657, selon la promesse faite de son vivant par M. Olier, un des fondateurs de la ville, la Compagnie de Saint-Sulpice envoya quatre de ses membres prendre la direction spirituelle de la ville. M. de Queylus, leur supérieur, demanda à Rome ses pouvoirs ecclésiastiques, mais n'obtint pas de réponse.⁴ Il se tourna alors vers l'archevêque de Rouen qui lui donna ses lettres de grand-vicaire. On eut dès lors deux grands-vicaires de Rouen en Nouvelle-France : le supérieur des Jésuites et M. de Queylus. L'historien Faillon affirme que le supérieur des Jésuites se désista et laissa le champ libre à M. de Queylus. Mais la preuve était faite qu'il fallait, au Canada, plus qu'un grand-vicaire : un évêque en titre. La question de l'épiscopat se posa donc de nouveau, cette fois pour de bon. Les Sulpiciens proposèrent M. de Queylus, les Jésuites M. de Montigny-Laval, leur ancien élève. M. de Laval agréa au roi et à la reine-mère, et Rome confirma leur choix. Mais comme le Canada était encore peu peuplé, Mgr de Laval, dûment sacré, n'eut pas le titre d'évêque de Québec, mais celui de vicaire-apostolique, évêque de Pétrée, et sa bulle supposait qu'il était suffragant de Rouen.

Sacré à Paris, en 1658, par le nonce apostolique, Mgr de Laval arriva à Québec en 1659 et bientôt entra en conflit avec M. de Queylus : conflit d'autorité entre deux hommes d'élite, l'un chef spirituel de tout le Canada, l'autre père nourricier de la colonie de Montréal que les lettres de cachet et les accusations calomnieuses n'intimidaient pas. M. de Queylus dut céder et retourner en France,

3. Ibidem, p. 21.

4. M. Etienne-Michel Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*.

mais revint en 1668 et rentra en grâce auprès de Mgr de Laval. Celui-ci devint évêque en titre de Québec, en 1674.

Avant que, à Rome et à Paris, on s'appliquât à ajuster les rouages de l'administration ecclésiastique du Canada, la colonie s'était développée. De 1608 à 1658, on avait vu surgir deux villes nouvelles et l'on avait assisté à la naissance et à la destruction des missions huronnes. Le poste des Trois-Rivières avait vu le jour, au confluent du Saint-Laurent et du Saint-Maurice, en 1634, et, huit ans plus tard, Ville-Marie dans l'île de Montréal.

Il importe de nous arrêter ici à cette dernière fondation. Entreprise mystique, réalisée à une époque où la colonie de Québec vivait sous la dépendance de compagnies de commerçants, elle vécut pendant vingt ans dans une sorte d'indépendance pratique, faisant figure d'un Etat dans l'Etat. Ville-Marie, fondée en France dans les années 1630-1640, par Le Royer de la Dauversière, aidé du baron de Renty, de M. Olier, et entretenue par les Associés des Messieurs et Dames de Montréal, elle eut comme fondateur sur place, en 1642, Paul de Chomedey de Maisonneuve, qui en était aussi le gouverneur. Pendant quinze ans, les Pères Jésuites y exercèrent les fonctions de curés-missionnaires, en attendant l'arrivée des Sulpiciens promis par M. Olier. Ce furent quinze années d'héroïsme constant et de vie chrétienne exemplaire, qui virent l'organisation de la paroisse Notre-Dame, l'établissement de l'Hôtel-Dieu par Jeanne Mance, l'arrivée de Marguerite Bourgeoys et la fondation de la Congrégation Notre-Dame. Bastion avancé de la Nouvelle-France au voisinage des Cinq-Cantons iroquois, la ville naissante se maintint à force de prudence et de sacrifices. Quand débarquèrent, en 1657, les premiers Sulpiciens, sous la direction de M. de Queylus, ils n'eurent qu'à continuer l'oeuvre déjà commencée. Mais ce fut aussi le début du conflit de juridiction ecclésiastique dont nous avons parlé et qui se manifesta en 1660 quand Alexandre VII érigea Notre-Dame en paroisse canonique : Mgr de Laval ne voulut pas reconnaître le document de la Daterie qui en faisait foi.⁵

Pourquoi faut-il que sitôt après la fondation de Ville-Marie, l'évangélisation ait été si douloureusement entravée par la destruction des missions de la Huronie ! C'est, en effet, en 1648-1649, que les Iroquois fondirent sur les chrétientés de la baie Georgienne, incen-

5. Daniel-Rops signale l'incident dans *L'Ere des grands craquements*, p. 101.

dièrent leurs villages, massacrèrent leurs habitants et surtout leurs missionnaires, et nous donnèrent ainsi nos Saints Martyrs Canadiens. Ils étaient tous Jésuites, qui ajoutèrent ainsi à la gloire de leur illustre compagnie. Que leur sang ait été une semence de chrétiens, on n'en peut pas douter quand on contemple maintenant l'Eglise canadienne, mais la moisson ne fut pas immédiate. Quelques historiens s'étonnent que les missions canadiennes aient toujours été si difficiles et les conversions si rares en somme. C'est que déjà le protestantisme faisait des adeptes parmi les Sauvages et que d'autre part la foi avait du mal à s'installer parmi les tribus nomades, toujours en mouvement. Aussi Jésuites, et bientôt Sulpiciens, avaient-ils pris le parti de former des postes sédentaires où ils tâchaient de fixer les Sauvages les mieux disposés : ce fut l'origine de la Jeune-Lorette, de la Prairie-de-la-Madeleine, de la mission de Kenté, du Fort de la Montagne de Montréal, et plus tard d'Oka, de la Présentation (maintenant Ogdenburg) et de Saint-François-du-Lac.



Quand débarqua à Québec, en 1659, Mgr de Laval, évêque de Pétrée et vicaire-apostolique de la Nouvelle-France, il était chargé d'un diocèse aux limites indéterminées, et qui s'étendraient bientôt du golfe Saint-Laurent au golfe du Mexique, et des monts Alleghans aux Montagnes-Rocheuses. Baltimore n'eut un évêque qu'en 1789, et la Nouvelle-Orléans qu'en 1793. L'évêque de Paris n'avait affaire pour le moment qu'à une poignée de chrétiens, répartis entre trois ou quatre petits bourgs : Tadoussac, Québec, Trois-Rivières et Montréal, sans oublier les postes missionnaires dont étaient chargés les Récollets et les Jésuites, et bientôt les Sulpiciens.

L'histoire des missions canadiennes au XVII^e siècle est une époque héroïque et sanglante. Commencée en Acadie, en 1604, par deux ou trois prêtres séculiers et, en 1611, par les Jésuites Pierre Biard et Ennemond Massé, et interrompue en 1613 par la déportation par Samuel Argall des missionnaires, elle reprit dans le même territoire en 1619, par le soin des Récollets. Commencée sur les rives du Saint-Laurent en 1615, par Samuel de Champlain qui y avait invité les Récollets, et, en 1625, les Jésuites, elle se poursuivit sans relâche, sauf entre 1629 et 1633, lors de la prise et de l'occupation de Québec par les frères Kirke. Cette époque, jusqu'à l'arrivée de Mgr de Laval

en 1659, fut marquée par la noyade en 1625 du Père Nicolas Viel, au Sault-au-Récollet,⁶ et le martyr de sept Jésuites : le Père Isaac Jogues, massacré par les Iroquois à Auriesville, en 1642; le Père Bressani, torturé en 1644 mais qui survécut; le Père Daniel, abattu au village Saint-Joseph, en Huronie, en 1648; les Pères Brébeuf et Lalemant, torturés au village de Saint-Louis, en 1649, et, la même année, les Pères Garnier et Chabanel, au village de Saint-Jean; et, un peu plus tard, sur le Saint-Maurice, le Père Jacques Buteux.⁷



Les missions canadiennes ont été diversement appréciées par les historiens. Unanimes sur l'effort énorme fourni par les missionnaires et sur leur héroïsme, ils jugent avec un certain pessimisme les résultats qu'ils ont obtenus.

Claude de Bonnault écrit : « Aucune autorité n'est concédée en Nouvelle-France qui ne comporte l'obligation du salut des autochtones. Pas de colonisation sans évangélisation. Responsabilité imposée par le roi . . . » Plus loin, il ajoute : « Récollets et Jésuites, les missionnaires du Canada, les Jésuites surtout, étaient saints. »⁸

Le Père Jérôme Lalemant, dans sa *Relation* de 1663, éprouvait quelque orgueil à le constater. De douze Jésuites, disait-il, qui y ont fini leur vie — au Canada — dix y ont été massacrés et brûlés par la fureur des Iroquois ou sont morts dans les neiges, allant à la conquête des âmes, comme ce fut le cas pour le Père Anne de Nouë qui, surpris par une furieuse tempête de neige, s'égara sur le lac Saint-Pierre, au mois de janvier 1645, et fut trouvé gelé vif, à quelque distance du fort Richelieu (Sorel), où il se rendait pour y dire la messe.

Tant de patience appelait le succès. Mais dans leur apostolat chez ces Sauvages peu aimables, nos missionnaires furent-ils heureux ? Hélas, pas toujours. Hélas, pas beaucoup. La seule tribu où les Jésuites aient opéré de nombreuses conversions, des conversions en masse, ce sont les Hurons . . . Au paganisme revinrent les Hurons. Il faudra les reconverter en 1730.

6. Un second Récollet périt en 1690, aux Illinois.

7. *Histoire de l'Eglise au Canada*, par une Soeur de la Congrégation Notre-Dame, Montréal, 1908.

8. *Histoire du Canada français*, pp. 13-19.

Ailleurs, Claude de Bonnault, parlant des missions sédentaires, ajoute : (C'étaient) « cinq ou six chrétientés sauvages que les missionnaires, Jésuites, Récollets, Sulpiciens, avaient constituées, à l'intérieur de la colonie, autour de trois villes, à l'abri des dangers et des tentations. Ils avaient attiré là quelques milliers d'Abénaquis, d'Iroquois, d'Algonquins, de Hurons, qu'ils avaient convertis, qu'ils avaient dressés à l'observance de règlements quasi monastiques . . . Ils étaient pieux, ces Sauvages chrétiens, ils faisaient l'édification de leurs missionnaires, ils allaient à confesse à tout bout de champ. Braves quand ça leur plaisait, et, malgré leur piété, suffisamment cruels. Mais ils n'étaient pas sûrs. »⁹.

De son côté le chanoine Groulx écrit : « Le civilisateur par excellence, personne n'en disconvient, aura été le missionnaire catholique . . . Mais, en dépit de l'apparent échec des missions, l'on sait l'influence large et profonde exercée sur l'âme indienne, par les missionnaires de la grande époque — le XVIIe siècle. Tout ne s'est pas perdu de ce travail civilisateur. Le Sauvage est resté sauvage, les robes noires ne l'ont pas moins partiellement sorti de sa sauvagerie. Lorsque prend fin le régime, les missionnaires jésuites, sulpiciens ou prêtres des Missions étrangères, prêtres séculiers, soit au coeur de la colonie, soit dans les réductions qui se sont multipliées, soit dans les missions ambulantes, de l'Île Royale aux Illinois, atteignent, outre la population française, une population indienne d'environ 100,000 âmes. D'un bout à l'autre de l'Empire, la vérité, la morale divine, faisaient sentir leur influence. Civilisé parfait, l'Indien ne l'est point. A tout le moins peut-on le classer parmi les demi-civilisés. »¹⁰.

Quant à l'organisation paroissiale dans la colonie, elle était encore primitive en 1659. Mgr de Laval trouva à Québec une église dont il fit sa cathédrale, un couvent d'Ursulines (1639), une résidence et un collège de Jésuites (1635), un Hôtel-Dieu des Saintes-Augustines (1639), une résidence et un hôpital des Pères Récollets, le pèlerinage de Sainte-Anne-de-Beaupré, fondé en 1657 par les Sulpiciens de Queylus et Guillaume Vignal; aux Trois-Rivières, depuis 1634, une église et une résidence des Pères Jésuites; à Ville-Marie, une paroisse, un Séminaire des Sulpiciens, un Hôtel-Dieu construit en 1645, un

9. Ibidem, p. 133.

10. *Notre Grande Aventure*, p. 276.

couvent de la Congrégation Notre-Dame fondé en 1658, et une chapelle, Bon-Secours, à peine commencée; à l'autre bout du pays, Tadoussac fondé en 1628 et régulièrement desservie depuis 1634.

Dans son immense diocèse qui, au commencement du XXe siècle, devait compter vingt-deux provinces ecclésiastiques et cent quatre diocèses, Mgr de Laval, avons-nous dit, trouvait deux paroisses normalement constituées, bien que non encore érigées canoniquement. Jusqu'au moment de sa retraite, en 1688, il en fonda au moins une trentaine. D'autre part, dès 1678, lorsqu'il érigea canoniquement la paroisse Notre-Dame de Montréal, il en avait nommé le supérieur de Saint-Sulpice curé à perpétuité et l'avait chargé de créer les futures paroisses de l'île. Et son successeur, Mgr de Saint-Vallier, en 1724, renouvela ce privilège et constitua le dit supérieur son grand-vicaire, également à perpétuité. Aussi les paroisses se multiplièrent-elles sans tarder. On vit bientôt naître, dans la région de Québec, Charlesbourg (1660), le Château-Richer (1661), l'Ange-Gardien (1669), le Cap-Saint-Ignace (1670), Beauport (1674), Sainte-Famille de l'île d'Orléans (1674), la Jeune-Lorette (1676), Montmagny (1678), L'Islet (1679), etc., et, dans l'île de Montréal, Lachine (1678), la Pointe-aux-Trembles (1678), Sainte-Anne-de-Bellevue (1678), la Rivière-des-Prairies (1678).

Dès son arrivée à Québec, Mgr de Laval avait établi une officialité, ou tribunal ecclésiastique, chargé de juger les affaires du clergé. Plus tard, en 1684, il créa le chapitre de sa cathédrale, composé de douze chanoines et de quatre chapelains, chapitre qui, malgré maintes vicissitudes, est encore florissant.

La même année 1684, l'évêque établit la dime dans toute la Nouvelle-France. Cette institution évolua elle aussi depuis, mais n'a pas cessé d'exister.

Les dévotions à la Sainte-Famille et à saint François-Xavier naquirent alors, de même que celle à sainte Anne-de-Beaupré, qui prit un essor définitif lors de la construction de la chapelle de 1675.

Ce serait oublier un des grands mérites de Mgr de Laval que de ne pas consigner ici la fondation, par ses soins, du Grand et du Petit Séminaires de Québec. Selon ses propres paroles, en 1663, « le Séminaire de Québec était destiné à former les jeunes clercs au service de Dieu en leur enseignant la manière de bien administrer les sacre-

ments, la méthode de catéchiser et de prêcher apostoliquement la théologie morale, les cérémonies, le plain-chant grégorien. » Cet institut, bientôt affilié aux Missions étrangères de Paris, donna naissance, deux cents ans plus tard, à l'Université Laval.

En 1668, s'ouvrit le Petit Séminaire, dont les élèves suivaient les cours du Collège des Jésuites, fondé en 1635 à la même époque que le Collège de Harvard. L'évêque eut la douleur de voir ses deux maisons consumées par le feu, à deux reprises. Les Séminaires de Québec furent les seuls du genre au pays jusqu'à la fondation du Collège de Montréal, en 1767, et du Grand Séminaire de Montréal, en 1840.

Ajoutons que, très soucieux de l'orthodoxie de son clergé et de ses ouailles, Mgr de Laval fit l'impossible pour empêcher le gallicanisme et le jansénisme de s'implanter au Canada. Tâche difficile car la métropole en était infestée !

Il eut aussi la sollicitude de la jeunesse non destinée au sacerdoce ou aux professions libérales. Pour elle, il créa à Saint-Joachim du Petit-Cap l'École des arts et métiers, en cela très en avance sur son temps. Hélas ! cette institution ne put lui survivre longtemps.

Mgr de Laval encouragea de même l'enseignement primaire. Après avoir approuvé les constitutions de la Congrégation Notre-Dame, il ne se fit pas faute d'inviter ces religieuses à ouvrir des couvents sur divers points de la Nouvelle-France. Les Frères Charon, maîtres d'écoles, eurent aussi son appui.

La sainteté florissait sous ses pas. Etant lui-même d'une haute vertu, reconnue par l'Église une première fois sous Léon XIII, et, de nos jours, par Jean XXII, son exemple était contagieux. A Québec vivaient alors Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline, Mère Catherine de Saint-Augustin, Hospitalière de Saint-Augustin, le Récollet Frère Didace; à Montréal, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, Jeanne Le Ber, les Indiennes Kateri Tékakouita, Thérèse Gannonsagouas, les Indiens Etienne Tegannanokon, François-Xavier Nenascoumat et Louis Tahondechoren.

Bien que sa vertu et son dévouement fussent reconnus de tous, ce grand évêque eut maille à partir avec le gouvernement civil du pays, dans la personne des gouverneurs généraux. Ceux-ci toléraient la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages; l'évêque savait quels ravages physiques et spirituels en résultaient. Il lutta donc contre MM. d'Avau-

gour, d'Argenson, de Mézy, de Frontenac, et fit le voyage d'Europe pour demander au roi sa protection; il obtint gain de cause, même s'il ne réussit pas à extirper complètement de son immense diocèse le vice de l'intempérance.

D'autres épreuves lui vinrent de son entourage immédiat. Son coadjuteur et successeur, Mgr de Saint-Vallier, homme très personnel, modifia à son gré la constitution du Grand Séminaire. Capturé par les Anglais en 1705, Mgr de Saint-Vallier resta huit ans leur prisonnier en Grande-Bretagne. Bien que démissionnaire depuis 1688, Mgr de Laval, — Mgr l'Ancien, comme on l'appelait, — dut administrer le diocèse pendant encore plusieurs années avant sa mort qui ne survint qu'en 1708.

Ses successeurs sur le siège de Québec n'eurent pas son envergure. Mgr de Saint-Vallier, né à Grenoble, en France, vicaire général en 1685 et évêque de 1688 à 1727, ne manquait cependant pas de valeur. Nous avons signalé sa longue captivité en Angleterre. Il avait dû auparavant, en 1691, repasser en Europe afin de se défendre à la cour contre les tracasseries du gouvernement de Frontenac et avait profité de son voyage pour obtenir du roi la fondation d'un Hôpital Général destiné aux infirmes et aux vieillards. Après son retour d'Angleterre, la paix ayant été signée entre les Sauvages et le gouvernement de la Nouvelle-France, Mgr de Saint-Vallier en profita pour renforcer l'organisation de l'Eglise canadienne. C'est ainsi que, en 1722, il aurait érigé quatre-vingt-deux paroisses nouvelles, autrefois simples dessertes.

Le successeur de Mgr de Saint-Vallier fut Mgr Louis-François de Mornay, natif de Vannes, nommé coadjuteur en 1713, consacré en 1714, évêque en titre de Québec en 1727. Il résigna ses fonctions en 1733 et alla mourir à Paris, en 1741.

On lui avait donné comme coadjuteur, en 1725, Mgr Pierre-Herman Dosquet, né à Lille, et au surplus prêtre de Saint-Sulpice. Il administra le diocèse de Québec en 1729, devint évêque titulaire en 1733, donna sa démission en 1739 et mourut à Paris, en 1777.

Lors de sa démission, Mgr François-Louis Pourroy de Lauberivière lui succéda. Né à Grenoble en 1711, nommé évêque de Québec en 1739, il y décéda après seulement un an d'épiscopat.

Son successeur fut Mgr Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, un Breton, né en 1709 et consacré évêque de Québec en 1741. Il vécut

jusqu'au printemps de 1760, connu les pires années de la colonie, assista à la prise et à la destruction de sa ville épiscopale, et s'éteignit à Montréal, au Séminaire de Saint-Sulpice.

Le pontificat de Mgr de Pontbriand fut particulièrement fécond et méritoire. Avant le début de la guerre de Sept-Ans, il eut le temps de restaurer et d'agrandir sa cathédrale, de reconstruire le couvent de la Congrégation Notre-Dame, à Louisbourg, après le premier siège de cette ville, d'approuver la communauté des Soeurs Grises de Mme d'Youville, à Montréal. Quand commença le siège de Québec, il ordonna des prières publiques; il ne voulut pas quitter la ville et assista au bombardement et à la destruction de toutes les institutions qui lui étaient si chères. Il fut présent sur les champs de bataille et y exerça son ministère. Et ce n'est que lorsque la vie devint impossible dans sa ville épiscopale qu'il se retira au Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. De là, il rédigea un « Mémoire » qu'il adressa aux évêques de France, et où il décrivait la détresse de la Nouvelle-France. « L'église cathédrale a été entièrement consumée, y lisait-on. Les prêtres du Séminaire, les chanoines, les Jésuites sont dispersés ça et là dans le pays . . . les citoyens sont sans bois pour leur hivernement, sans pain, sans farine et sans viande. » Quelques jours avant sa mort, qui arriva le 8 juin 1760, trois mois avant la capitulation de Montréal, il adressa une circulaire à son clergé, lui recommandant de veiller avec le plus grand soin sur les peuples confiés à sa garde, et l'exhortant à se dévouer aux intérêts spirituels plus particulièrement qu'aux affaires temporelles. Il écrivit au général Murray pour implorer sa protection en faveur des vaincus, tandis qu'il prenait des mesures pour faire respecter le nouveau pouvoir.^{11.}

Ce premier conseil de loyauté envers l'Angleterre, ses successeurs dans l'épiscopat ne l'oublièrent pas.

On sait que les restes de Mgr de Pontbriand reposent dans la crypte du Grand Séminaire de Montréal, à la Montagne.

On a pu constater que sauf Mgr de Pontbriand qui demeura vingt ans en place, les autres successeurs de Mgr de Saint-Vallier ne firent qu'y passer. Néanmoins la religion continuait de progresser en Nouvelle-France, grâce aux découvertes qui agrandissaient le territoire

11. *Histoire de l'Eglise au Canada*, p. 137.

du diocèse, grâce à l'augmentation de la population, et aux missionnaires qui établissaient ici et là des nouveaux postes, devenus dans la suite des villages ou des villes.

La population, qui était de 3,215 âmes en 1665, avait atteint le chiffre de 16,417 en 1706, et celui de 55,000 en 1754. Aux paroisses et postes missionnaires déjà fondés au XVII^e siècle, comme Lévis, L'Islet, La Pocatière, La Pérade, Montmagny, le Cap-de-la-Madeleine, Batiscan, Beauport, Lachine, la Pointe-aux-Trembles, le Sault-au-Récollet, Chambly, Sorel, La Prairie, Longueuil, Boucherville, Verchères, Varennes, Contrecoeur, Saint-Ours, s'étaient ajoutés, à partir de 1700, Détroit, Louisbourg, la Nouvelle-Orléans, Rimouski, Nicolet, Louiseville, L'Assomption, Terrebonne, les Trois-Pistoles, la Pointe-Claire, Saint-Joseph-de-Beauce, Deschaillons, Saint-François-du-Lac, Sainte-Rose, Saint-Vincent-de-Paul, Berthier, Lavaltrie, Saint-Denis et Saint-Charles-sur-Richelieu, d'autres encore comme Windsor, Cataracoui (plus tard Kingston), La Présentation (plus tard Ogdensburg).

Les missions ne connurent pas au XVIII^e siècle le même élan qu'elles eurent au siècle précédent. Le chanoine Groulx attribue ce fléchissement au paganisme opiniâtre de l'Amérindien, aux ravages de l'eau-de-vie, à l'attrait plus prononcé des Jésuites pour les Iles d'Amérique et les pays d'Orient, à la ferveur moindre de la part des autorités coloniales et métropolitaines, à une certaine transformation du missionnaire en agent politique.¹² Néanmoins nos missions canadiennes ne furent pas inactives. Les Jésuites sont restés au poste et accompagnèrent La Vérendrye vers les Montagnes-Rocheuses; les Capucins, de la grande famille franciscaine, sont au Nouveau-Brunswick et en Louisiane; les Sulpiciens (toute une pléiade) s'installent en Nouvelle-Ecosse et y demeurent jusqu'au Grand Dérangement; les Messieurs du Séminaire de Québec vont évangéliser les rives du Mississippi.



On se demande comment, pendant la seconde moitié du XVII^e siècle — notre âge héroïque, — temps d'épreuves matérielles et spirituelles, l'Eglise ait pu vivre et progresser ? L'hostilité presque constante des Iroquois tenait toute la colonie sur le qui-vive. La destruction de

12. *Notre Grande Aventure*, p. 276.

la Huronie en 1648-1649, l'écrasement de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons au Long-Sault en 1660, le massacre de Lachine en 1689, ce ne sont là que les points culminants d'une lutte continue. Ajoutez à cela les phénomènes sismiques qui bouleversèrent le pays en 1663, et la tentative d'invasion anglaise de 1690 qui se termina par le naufrage de leur flotte sur l'Île aux Oeufs. Et ne faut-il pas, en passant, dire un mot de l'affaire des visions de la Soeur Tardif qui tourmenta les citoyens de Montréal vers 1692, des chicanes de préséances entre dignitaires civils et ecclésiastiques, et du procès que le gouverneur Frontenac fit à M. de Fénélon, le Sulpicien. Il ne faut pas oublier non plus la traite de l'eau-de-vie avec les indigènes, commerce toléré par le pouvoir civil et condamné par le pouvoir ecclésiastique, enfin la plaie des coureurs de bois. Plusieurs d'entre eux furent des interprètes, des explorateurs, des héros, mais d'autres, de bien pauvres exemples de vertu chrétienne. Malgré tout, l'Eglise avait tenu bon.

Au XVIII^e siècle, les choses avaient changé, grâce à la paix avec les Sauvages. Le long du Saint-Laurent s'était affermi le peuple canadien, encadré par son organisation paroissiale et par son régime seigneurial. Le système seigneurial, tel qu'implanté au Canada, fut bienfaisant, parce qu'il assura la protection et le progrès matériel des colons. Quant à la paroisse, c'est à elle que nous devons la cohésion et l'unanimité des Canadiens quand survint la conquête anglaise. C'est grâce à elle que nous avons survécu. Gouverneurs, intendants, officiers des troupes et fonctionnaires retournèrent en France, de 1760 à 1763; nos petits seigneurs et nos curés sont restés à leur poste et ont su s'adapter aux événements. Nous y reviendrons, au risque même de nous répéter.

Vous avez peut-être lu une lettre pastorale de Mgr Landrieux, évêque de Dijon, adressée à ses diocésains, en 1922, au retour d'un voyage qu'il venait de faire au Canada. Il y traitait de la paroisse canadienne dans la Province de Québec. Sans doute l'évêque décrit la paroisse telle qu'il l'a vue à cette époque, mais il a soin de remonter à ses origines. Ces origines sont françaises. La paroisse nous est venue avec nos pères, qui n'ont fait que la transplanter dans leur nouvelle patrie. L'évêque de Dijon en examine le fonctionnement : il nous montre la paroisse administrée au point de vue religieux, par le curé; et au temporel par le conseil de Fabrique, composé du curé et des mar-

guilliers élus par les paroissiens. Et c'est le curé qui est chargé du registre de l'Etat civil; et c'est lui qui recueille la dîme qui, avec le loyer des bancs, les quêtes, le casuel, assure sa subsistance. Quand il s'agit d'entreprises extraordinaires : construction, réparation d'église ou de presbytère, on convoque l'assemblée générale des paroissiens tenant feu et lieu. C'est elle qui adopte ou rejette le projet.

On devine, par ce simple résumé, quelle pouvait être, dans une paroisse, la collaboration du curé et des fidèles. Elle fut toujours intime et bienfaisante, comme dans une famille. Les sociologues n'hésitent pas à reconnaître que c'est grâce à elle si les Canadiens français ont pu résister victorieusement à l'assimilation anglo-protestante après la cession du pays à l'Angleterre.

L'autre moyen de cohésion que possédaient les Canadiens, à cette époque, avons-nous dit, fut l'institution des seigneuries.

Colbert et Talon avaient fixé, au Canada, le régime des terres. C'est-à-dire que nous étions « une colonie féodale, composée de seigneuries mouvant de la couronne, et de censives ou habitations relevant des seigneuries. Au demeurant, les obligations des censitaires se réduisaient à fort peu de chose . . . Cette féodalité n'eut jamais rien d'oppressif. Avantages et charges se répartissaient équitablement. Les seigneurs, véritables entrepreneurs de colonisation, devaient attirer des colons sur les immenses étendues de terrain qui leur avaient été concédées et faciliter leur établissement. »¹³.

On a parfois dit du Canada français qu'il était un « priest ridden Province; » certains historiens ont parlé de théocratie. L'un d'entre eux s'inscrit résolument en faux contre un tel jugement. « Pour qu'il y ait théocratie, dit-il, ne faut-il pas que le clergé gouverne et gouverne au nom de Dieu ? Quand a-t-il gouverné au Canada ? De 1632 à 1665 — c'est un fait — les Jésuites ont exercé une grande influence dans la colonie; mais les pouvoirs demeuraient distincts et séparés. Le spirituel pouvait empiéter sur le temporel, il ne se confondait pas avec lui. Aucun Jésuite, aucun prêtre, pas plus pour le roi que pour les compagnies marchandes, n'a exercé de commandement au Canada. Il y avait en France, en ce temps-là, des cardinaux ou ministres, premiers ministres; en Nouvelle-France, il n'y a pas eu de gouverneurs ecclésiastiques. »¹⁴.

13. Claude de Bonnault, *Histoire du Canada français*, p. 68.

14. *Ibidem*, p. 44.

De 1647 à 1658, le supérieur des Jésuites siège de droit au Conseil de Québec. En 1658, il doit se retirer devant le vicaire apostolique. Mais, ni de l'un ni de l'autre, il ne peut être dit à aucun moment qu'ils n'ont été les maîtres du Canada. Les marchands l'ont été bien plus qu'eux.

« Les prêtres au Canada, écrit Claude de Bonnault, même lorsqu'ils l'auraient le plus mérité, de par leurs martyrs, de par le droit du sang versé, n'ont jamais annihilé l'élément laïque. Mais cet élément était religieux, profondément religieux. Jusqu'en 1665, aller de France au Canada c'était un peu aller du monde ou du siècle en quelque château de l'âme. L'Eglise d'ailleurs, si elle n'était pas omnipotente, elle était puissante . . . Le Canada était pays de pure, de vraie, d'incontestable catholicité. »¹⁵.



En résumé, qu'avons-nous vu au cours de cette leçon sur l'Eglise canadienne du régime français ?

Une colonie au recrutement difficile, entièrement catholique puisque le cardinal de Richelieu en avait interdit l'entrée aux réformés, colonie d'agriculteurs, d'artisans, de marchands, d'explorateurs, de coureurs de bois, de soldats après 1665, de fonctionnaires du gouvernement, de missionnaires; colonie vivant de la traite des fourrures et trop faiblement secourue par la métropole, gouvernée par des chefs civils parfois assez tracassiers, mais la plupart du temps plutôt paternels et qui ne purent pas empêcher les Canadiens de développer en eux un sens très américain de la liberté et de l'indépendance individuelle.

Malgré cela, grâce à la sollicitude de leurs évêques, de leurs curés, de leurs seigneurs issus comme eux du peuple, ils eurent un tel sens de la cohésion et du secours mutuel, que le jour venu d'un changement d'allégeance politique et de l'abandon de leurs anciens chefs civils, ils regardèrent en face leurs nouveaux maîtres, revendiquèrent leurs droits, et surent ainsi sauver leurs lois, leur langue, leur foi.

olivier mauvaunt, p.s.s.

15. Ibidem, p. 44.